



Interpellation no 913

Interférences ou complémentarités entre école publique et privée ?

Les écoles privées actives sur le territoire jurassien, et en particulier à Porrentruy, sont habilitées à proposer des missions légalement confiées à l'école publique depuis les classes enfantines jusqu'à l'obtention de la maturité. La réorientation de leurs priorités est cependant susceptible de provoquer certaines difficultés dans la reprise d'une partie de leurs élèves au sein des établissements publics.

Les perturbations évoquées dans la presse régionale quant à la révision de la politique de développement entreprise par le conseil d'administration de Saint-Charles, et la suspension momentanée de formation pour les 2 prochaines années (éventuellement définitive) par les organes dirigeants de Saint-Paul, sont préoccupantes pour les parents d'élèves, en particulier quant aux coûts d'écolage, lesquels augmentent régulièrement, contrairement à l'école publique qui est gratuite pour tous.

On ne doit y voir aucune volonté de mise en concurrence des deux systèmes (public ou privé), chacun présentant des avantages ou des inconvénients, correspondant cependant à des attentes spécifiques des parents et de leurs enfants. La complémentarité des filières reste une valeur légitime, comme par le passé.

Cette situation soulève bien des questions, et l'attention doit être portée par les responsables de l'enseignement public, afin d'assurer la préservation des deux filières en vigueur depuis des décennies.

Le Gouvernement a-t-il des contacts suivis avec les responsables des deux établissements concernés, et devra-t-il prendre des mesures dans des délais rapides pour que les élèves jurassiens puissent continuer de procéder au choix de leur filière de formation préférée ?

Nous remercions le Gouvernement de sa réponse et des éclaircissements qui pourront être apportés.

 Pour le Groupe PLR
Pierre Parietti

Porrentruy, le 4 septembre 2019/PP

